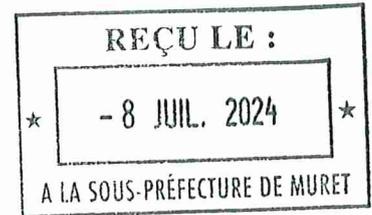


MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juillet 2024



**DOSSIER N° 2024-35 : VOTE DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DE LA FOIRE AGRICOLE, ARTISANALE ET COMMERCIALE DE SEPTEMBRE**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux Juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-cinq Juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 19
<b>PRESENTS : 14</b>	LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BENAZET Nadine - BOST Romain - CAPOUL Sabine - DAURE Nicolas - DROCOURT Angélique - FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - LAFARGUE Claudine - MARTINIE Laurent - NAUSSAC Frédérique - PERRONET Odile - TORILLON Martine	
<b>ABSENTS : 05</b>	BELMONTE José ayant donné procuration à LAFARGUE Claudine BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à GALIAY Jean-Sébastien DUTREICH Nicole ayant donné procuration à PERRONET Odile LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à BAÑULS Cédric VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à MARTINIE Laurent	

**SECRETAIRE DE SEANCE** : CAPOUL Sabine

M. Le Maire informe l'assemblée que l'association Se Réunir au Fousseret organise la Foire Agricole, Artisanale et Commerciale, cette année, les 14 et 15 septembre 2024.

M. Le Maire propose, à compter de ce jour, de modifier les tarifs des droits de place pour cette manifestation, comme suit :

TYPE D'EXPOSANT	LONGUEUR OU SURFACE	PRIX EN EURO POUR 2 JOURS	PRIX EN EURO POUR 1 JOUR
VIDE GRENIER	2 m	10 €	7 €
MATERIEL AGRICOLE PROFESSIONNELS	100 m <sup>2</sup>	60 €	40 €
	150 m <sup>2</sup>	70 €	45 €
MATERIEL AGRICOLE PARTICULIERS	1 matériel	10 €	5 €
	2 matériels	15 €	10 €
EXPOSANTS COMMERCANTS (hors Halle : rues et places) Pôle Bâtiment EXTERIEUR	2 m	30 €	20 €

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / Fax : 05 61 98 59 90

[dgs@mairie-lefousseret.fr](mailto:dgs@mairie-lefousseret.fr)

Page 1 sur 2

Pôle Bâtiment sous CHAPITEAU	2 m	50 €	40 €
ARTISANS D'ART	Stand 3 m	30€	18€
CONCESSIONNAIRES DE VOITURES NEUVES (10 voitures maximum)		150 €	100 €
ASSOCIATIONS DU FOUSSERET	FORFAIT : STAND ALIMENTAIRE ET/OU BOISSONS	100 €	55 €
MARCHE GOURMAND	2 m	20€	10€

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES, DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** D'approuver les tarifs des droits de place de la foire agricole, artisanale et commerciale, détaillés ci-dessus, à compter du 02 Juillet 2024.

**ARTICLE 2 :** De transmettre la présente délibération à Madame Le Sous-Préfet de Muret pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 2 Juillet 2024

Le Maire,  
Pierre LAGARRIGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / Fax : 05 61 98 59 90

[dgs@mairie-lefousseret.fr](mailto:dgs@mairie-lefousseret.fr)

Page 2 sur 2